

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$ 1.00
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maraîchers... 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonce
classifiée 3 sous du mot. Minimum 75 sous
par insertion. Payable d'avance. Tarif en
vigueur depuis le 1er octobre 1928.

Pour abonnements et annonces, écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de
la Couronne (Édifice Guillemette), Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

37, DE LA COURONNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
de la Société des Jardiniers-Maraîchers et de la Société d'Industrie Laitière
de la Province de Québec.

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit être adressée au Directeur du
"Bulletin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XVII—Henri Gagnon, Président.

QUÉBEC, le 23 MARS 1929

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 13

Le chaulage des terres

Nous n'avons pas l'intention de rééditer ici les nombreux articles que nous avons publiés l'an dernier pour démontrer l'importance du chaulage sur la plupart des terres. Nous voulons plus particulièrement appeler l'attention sur les résultats obtenus par l'emploi de la chaux sur les terres légères ou sablonneuses.

L'une des premières expériences pour démontrer l'étonnante fertilité que la chaux peut communiquer au sol fut faite par Benjamin Franklin, cet extraordinaire homme d'état américain qui paraissait tout savoir. Voulant démontrer à ses compatriotes le rôle prépondérant de la chaux dans le sol, et surtout dans le sol où l'on cultivait le trèfle et autres légumineux, sur un champ labouré il écrivit, au moyen de la herse, les mots suivants: "ceci a été plâtré." Et dans le sillage de la herse, il épandit du plâtre, c'est-à-dire de la chaux anhydre, et y sema de la graine de trèfle. L'été n'était pas encore achevé que les voyageurs, de loin, lisaient sur le champ de Franklin, écrit en riches feuilles et en fleurs éclatantes de gros trèfle, ces mots restés célèbres chez les Américains—qui tranchaient sur toute la végétation du champ: "Ceci a été plâtré". C'était là une triomphale autant que géniale démonstration de la puissance du calcaire dans la culture des légumineux, pourvoyeurs de richesse dans le sol, à cause de l'azote qu'ils y élaborent et que, sans frais aucun pour le propriétaire, ils fournissent à ce dernier.

Comment se fait-il qu'après une expérience aussi concluante l'usage de la chaux ne soit pas plus généralement connu de nos jours? Nous n'y voyons qu'une explication probante: c'est qu'il faut le travail des siècles pour faire pénétrer dans la masse toute connaissance nouvelle.

Les terres sablonneuses ne manquent pas en province de Québec. Nous prendrons pour exemple celles de partie du comté de Portneuf, plus particulièrement celles du Petit Capsa, dans la paroisse de Pont-Rouge, où se trouve la terre ancestrale de celui qui écrit ces lignes.

Nous avons entendu des pionniers nous dire que, durant les premières années de la colonisation de ce rang, l'avoine poussait à pleine clôture, les récoltes étaient si abondantes qu'on n'avait aucun scrupule de verser une charge d'avoine pour combler un fossé, au lieu de se donner la peine de construire un ponceau.

Comment, en l'espace d'une seule génération, ces terres si fertiles ont-elles pu décliner autant? Le climat n'a pas changé, les conditions générales sont restées pratiquement les mêmes. Il ne saurait y avoir aucun doute que c'est le sol lui-même qui a changé: on a trop longtemps négligé de remplacer les éléments qu'on en enlevait. Aujourd'hui, grâce à une culture plus intelligente, on a reconquis une partie de la fertilité d'autrefois.

Pour ramener, sur les sols légers et épuisés, la productivité d'antan, rien ne vaut l'emploi judicieux de la chaux.

En voici une expérience frappante, poursuivie pendant douze années au Michigan. On divisa un certain terrain sablonneux en deux parties, que l'on cultiva exactement de la même manière, sauf cette seule différence que sur une moitié on épandit trois tonnes de chaux à l'acre, au coût de \$13.33.

Et le résultat, c'est que la partie chaulée rapporta, en moyenne, chaque année, \$8.55 de plus que la partie qui n'avait pas reçu de chaux.

La quantité de chaux à appliquer dépend en grande partie du degré d'acidité du sol. On peut dire qu'en moyenne suffisent deux ou trois tonnes de chaux finement pulvérisée par acre.

On nous demandera peut-être: Mais est-ce qu'il faudrait recommencer à chauler chaque année? Il est assez difficile de dire exactement la durée d'une application de chaux. Nous avons vu un champ autrefois abandonné produire encore une bonne récolte de trèfle dix années après la première application de chaux. Et nous pourrions sans peine trouver des cas d'une plus longue productivité.

Pour l'Agriculture

Nous avons déjà dit que l'honorable M. Caron a obtenu du gouvernement une augmentation d'octroi d'un demi-million de piastres pour l'agriculture. Cet octroi vient d'être ratifié par la Législature.

Ce nouvel octroi va permettre au Ministère de l'Agriculture d'intensifier ses activités et de travailler avec encore plus d'efficacité à l'avancement de la classe agricole.

Cette somme permettra de développer l'instruction agricole, de perfectionner les écoles d'agriculture, d'établir de nouveaux bureaux d'agronome, de nouvelles fermes de démonstration et de faire profiter un plus grand nombre de localités des bénéfices retirés des cours abrégés, qui ont remporté un si éclatant succès partout où il en a été donné.

Augmenter le nombre des agronomes était devenu de nécessité urgente pour répondre aux demandes pressantes qui arrivent au Ministère des différents parties de la province.

De même des fermes de démonstration, qui ont rendu de tels services que les cultivateurs voudraient en voir établies dans toutes les paroisses.

A cette occasion, nous croyons devoir déroger à la ligne de conduite que nous avons adoptée au sujet des débats parlementaires et donner un aperçu succinct des commentaires auxquels a donné lieu cette mesure sur le parquet de la Chambre.

M. C.-E. Ouellet, député de Dorchester, félicite le Gouvernement d'avoir augmenté le budget de l'Agriculture. Il ajoute qu'il convient de donner un essor nouveau à l'instruction populaire agricole qui a déjà fait, en ces dernières années, un pas de géant.

M. Ouellet exprime l'opinion que les Cours abrégés inaugurés récemment sont ce qui convient le mieux actuellement à la classe agricole de notre province. Les enseignements pratiques que donnent les fermes de démonstrations complètent ces cours.

Le député de Dorchester fait l'éloge des agronomes qui, dit-il, ont accompli déjà une œuvre considérable. Il ajoute que les cultivateurs ont déjà porté un jugement favorable sur le travail des agronomes et sur les cours abrégés agricoles. Dans son comté, les cours abrégés d'agriculture ont été vivement appréciés par toute la population agricole. M. Ouellet ajoute qu'il faut multiplier ces cours.

Le député de Dorchester remercie le Gouvernement de mettre à la disposition des cultivateurs une telle somme de \$500,000 et espère que, dans un avenir rapproché, les revenus de la province permettront de porter cette somme à \$1,000,000.

L'hon. M. J.-E. Moreau, député du Lac-St-Jean, ajoute aussi son appréciation des services des agronomes auxquels le Ministère de l'Agriculture rend hommage. Le Ministre fait allusion ensuite aux progrès réalisés par l'instruction agricole et il se joint aux orateurs précédents pour féliciter le Gouvernement d'avoir présenté cette mesure.

M. W. Duplessis, député de Trois-Rivières, approuve aussi le principe du bill.

M. A. Blain, député de Dorion, après avoir fait l'éloge de son chef M. Sauvé, suggère l'établissement de laboratoires de chimie dans les écoles d'agriculture.

M. E. Thériault, député de l'Islet, exprime aussi la satisfaction que cette mesure ne manquera pas de créer chez la classe agricole. Il offre ses plus vives félicitations à l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, dont le travail, depuis près de 30 ans, fut tout consacré au progrès de la classe agricole.

M. Thériault souhaite aussi l'établissement de laboratoire à l'école d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Il fait l'éloge des agronomes, puis opine que les cours abrégés d'agriculture sont le meilleur moyen pour vulgariser la science agricole. Il faut les rendre le plus nombreux possible.

M. Pierre Gagnon, député de Kamouraska, félicite aussi le Gouvernement d'aider les cultivateurs généreusement. Il rappelle les expériences faites dans le passé et qui seront appelées à assurer le progrès de l'agriculture dans l'avenir. Il insiste sur la nécessité de l'instruction agricole, instruction qui doit s'adresser particulièrement aux jeunes cultivateurs.

M. Gagnon fait allusion à la culture des patates et aux conditions du marché. Il insiste sur la nécessité d'organiser la production des patates pour répondre aux besoins du marché et il ajoute que les cultivateurs doivent eux-mêmes travailler à cette organisation.

M. Gagnon proteste contre ceux qui dénigrent les agronomes, dont les services sont considérables et très appréciés par la classe agricole.

Il ne faudrait cependant pas tomber dans une erreur assez commune et croire que la chaux dispense de tout engrais. La chaux est un complément, ce n'est pas un engrais. Pour obtenir les meilleurs résultats dans les sols légers et acides, il faut tout d'abord bien fumer, au moyen de l'engrais de ferme et du phosphate. L'enfouissement d'une récolte de trèfle paye aussi au centuple par l'accroissement de la production dans les années subséquentes.

Vous feriez bien cependant de consulter l'agronome de votre comté à ce sujet; il pourra vous guider dans l'amendement du sol de votre ferme.

Transformer de pauvres récoltes, qui payent à peine le travail requis, en de plantureuses moissons donnant un beau bénéfice, vaut bien la peine que vous vous en occupiez sérieusement, sans plus tarder. Qu'en pensez-vous?

28

28

28